



Tel : 0(032) 473 27 57 09 E-mail : karl.brunieau@wanadoo.fr
www.m-zef.com

Conditions générales :

En fonction du déplacement, du type d'animation et de la durée de la prestation, M'zef percevra un défraiement préalablement convenu avec l'organisateur.

En cas de déplacement de plus 200 Km, nous demandons à être nourris et logés sur place... Nous acceptons un logement chez l'habitant.

**Les musiciens sont accueillis et dirigés vers le lieu de l'animation dont l'accès sera facilité (parking très proche ET RÉSERVÉ).
L'organisateur veillera à assurer la sécurité des musiciens et de leurs instruments.**

Il est prévu qu'il sera servi une collation ou un repas, et des boissons à la demande pour les musiciens et, éventuellement, les techniciens les accompagnant (ce point est réglé par les "conditions particulières" du contrat).

Les instruments utilisés par les musiciens ne supportent ni intempéries, ni poussières, ni humidité, ni froid et/ou chaleur excessifs.

Si le concert (ou l'animation) s'effectue en plein air,

la solution idéale consiste à prévoir un podium couvert et étanche aux intempéries, les musiciens étant placés à l'ombre.

Si cette solution idéale n'est pas possible, une solution de repli rapide doit être prévue en cas de dégradation météorologique.

En cas d'animation itinérante, une solution de repli devra aussi être prévue.

Les conditions atmosphériques ne peuvent être retenues comme cas de force majeure pour dénoncer le contrat sauf catastrophe naturelle telle que tornade, raz de marée, typhon, tremblement de terre, inondations ou en cas de conflit, émeute...

En cas d'annulation du contrat (moins de 30 jours avant la date prévue) pour des circonstances autres que celles prévues ci-devant, l'organisateur versera une indemnité de dédit égale au défraiement prévu, diminué des éventuels frais de déplacement.

L'organisateur se conformera aux déclarations d'usage telles que SACEM (France) ou SABAM (Belgique), et autre SOFAM.
Il veillera à s'acquitter des droits et taxes prévus par la législation locale.



Tel : 0(032) 473 27 57 09 E-mail : karl.brunieau@wanadoo.fr
www.m-zef.com

Nous sommes à sa disposition pour compléter les documents demandés par les sociétés de protection des droits d'auteurs.

Si une sonorisation s'avère nécessaire, dans l'intérêt de la réussite de la manifestation, nous conseillons aux organisateurs de s'adresser à un professionnel habitué à la sonorisation des instruments anciens (acoustiques).

De bons retours de scène et leur bon réglage sont, dans ce cas, une nécessité.

Toute installation électrique et de sonorisation doit obligatoirement être reliée à la terre.

Une fiche technique détaillée et une implantation de scène sont disponibles sur simple demande et sur notre site www.m-zef.com .

Nos conseils sont toujours gratuits.

Bien musicalement, au plaisir,

Les musiciens et passeurs de danses de M'ZEF.